



# LES NOMBREUX OUBLIÉS :

## DROITS DE LA PERSONNE ET TRANSFUGES NORD-CORÉENS

### Rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable Jim Munson, président

L'honorable Salma Ataullahjan, vice-présidente

Juin 2016



*This document is available in English.*

\*\*\*\*\*

Disponible sur l'internet Parlementaire:

<http://senate-senat.ca/ridr.asp>

42<sup>e</sup> législature – 1<sup>er</sup> session

# TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ.....	3
ORDRE DE RENVOI.....	5
INTRODUCTION .....	7
DROITS DE LA PERSONNE EN CORÉE DU NORD .....	7
A. Réponse internationale à la situation des droits de la personne en Corée du Nord .....	9
B. Réponse du Canada à la situation des droits de la personne en Corée du Nord .....	10
CRISE DES RÉFUGIÉS NORD-CORÉENS.....	11
A. Tentatives de fuite.....	11
1. Situation particulière des femmes.....	12
B. La Chine et autres pays .....	13
1. Fuite en Thaïlande.....	14
2. Fuite en Corée du Sud.....	15
3. Fuite au Canada.....	16
RECOMMANDATIONS .....	19
ANNEXE – TÉMOINS ET SOUMISSIONS.....	21



## **MEMBRES DU COMITÉ**

L'honorable Jim Munson, président

L'honorable Salma Ataullahjan, vice-présidente

### *Les honorables sénateurs :*

Raynell Andreychuk

Raymonde Gagné

Elizabeth Hubley

Yonah Martin

Nancy Ruth

Thanh Hai Ngo

Ratna Omidvar

### *Membres d'office du comité :*

L'honorable Peter Harder, C.P., (or Diane Bellemare) et l'honorable Claude Carignan, C.P.,  
(ou Yonah Martin)

### *Autres sénateurs qui ont, à l'occasion, participé à l'étude :*

Les honorables Black, Cordy, Frum, Jaffer et Mockler

### *Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :*

Julia Nicol et Jean-Philippe Duguay, analystes

### *Direction des comités du Sénat :*

Mark Palmer, greffier du comité

Lori Meldrum, adjointe administrative

### *Direction des communications du Sénat :*

Marcy Galipeau, agente de communications



## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 3 février 2016 :

L'honorable sénateur Munson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Hubley,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-septième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 janvier 2017.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert



# LES NOMBREUX OUBLIÉS : DROITS DE LA PERSONNE ET TRANSFUGES NORD-CORÉENS

---

## INTRODUCTION

Le 9 mars 2016, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a entrepris une étude de la situation des droits de la personne en République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) et du traitement réservé aux transfuges nord-coréens, conformément à l'ordre de renvoi suivant : À étudier l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. Le comité a tenu deux réunions et entendu 10 témoins, en plus d'avoir reçu des mémoires. Il a entendu des représentants du gouvernement fédéral, d'organismes non gouvernementaux, de groupes de défense et d'une église, ainsi que des transfuges. Le présent rapport expose les grandes lignes de leurs témoignages sur la situation des droits de la personne en Corée du Nord, en particulier les droits des transfuges.

## DROITS DE LA PERSONNE EN CORÉE DU NORD

Les audiences du comité ont commencé par un puissant témoignage de Hyeonseo Lee, auteure du livre *The Girl with Seven Names: a North Korean Defector's Story*<sup>1</sup> et elle-même transfuge vivant actuellement en Corée du Sud :

La vie en Corée du Nord ne ressemble pas à la vie dans d'autres pays. C'est plutôt comme vivre dans un autre univers. Je ne serai toutefois jamais vraiment libérée de son pouvoir d'attraction, peu importe à quel point je m'en éloigne.

Lorsque j'étais jeune, en Corée du Nord, je me suis réveillée une nuit, étouffée par une épaisse fumée noire. Mes parents hurlaient à mon petit frère et à moi de sortir de notre maison, qui était en flammes. Une fois à l'extérieur, alors que mon frère et moi étions encore en train de tousser, mon père, sans même nous demander si nous allions bien, est retourné dans la maison au péril de sa vie afin de récupérer ses plus précieuses possessions, les portraits de deux dictateurs qui devaient être suspendus dans chaque foyer nord-coréen. Il aurait été puni s'il n'avait pas réussi à les sauver. Il était moins préoccupé par la vie de ses enfants que par le sort des portraits de ces deux vieux leaders. Sur le coup, personne, moi comprise, n'avait jugé cela étrange, pas plus qu'on trouvait étrange de voir des représentants du gouvernement, en gants blancs, venir inspecter chaque maison afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de poussière sur les portraits des dictateurs. Après m'être échappée de ce pays, j'ai réalisé que ce sont là de

---

<sup>1</sup> Hyeonseo Lee et David John, *The Girl with Seven Names*, William Collins, Londres, juillet 2015.

petits exemples de l'oppression et du lavage de cerveau que subissent les Nord-Coréens.

Nous avons grandi parmi les exécutions publiques. J'ai assisté à ma première exécution publique à l'âge de sept ans. Un homme avait alors été pendu sous un pont ferroviaire<sup>2</sup>.

Alex Neve, secrétaire général d'Amnistie Internationale Canada, a décrit la situation globale des droits de la personne en Corée du Nord de la façon suivante : « [L]es Nord-Coréens souffrent jour après jour du déni et de la violation de virtuellement tous les aspects des droits de la personne<sup>3</sup> ». À son dire, les Nord-Coréens font l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires, leur liberté de mouvement est restreinte, les droits à la protection de la vie privée et à la liberté d'expression sont inhibés<sup>4</sup>. De façon analogue, Susan Gregson, sous-ministre adjointe, Asie-Pacifique, Affaires mondiales Canada, a affirmé que, parmi les problèmes qui affligent les Nord-Coréens, il y a « l'absence de primauté du droit, l'isolement sur la scène internationale et la pauvreté généralisée<sup>5</sup> ».

Des témoins ont dit au comité que les Nord-Coréens ne savent pas à quel point la vie est différente ailleurs dans le monde, car le régime exerce un contrôle strict sur les communications, y compris les communications au moyen d'appareils personnels et celles qui émanent des médias appartenant à l'État. Alex Neve a mentionné que cela « prive les Nord-Coréens de toute connaissance sur le monde extérieur et de tout savoir venant de l'étranger, et [...] les empêche de décrire au monde extérieur la situation lugubre des droits de la personne qui règne dans leur pays<sup>6</sup> ». Le régime recourt au lavage de cerveau et à la peur pour contrôler la population. Comme l'a expliqué Hyeonseo Lee : « Nous souffrions, mais nous ne savions pas que c'était contraire à la dignité humaine, ce genre de choses. Nous pensions qu'ailleurs, les gens souffraient plus que nous<sup>7</sup> ».

Outre les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les hommes nord-coréens, les femmes subissent beaucoup de discrimination fondée sur le sexe. Hyeonseo Lee a expliqué : « Une femme

---

<sup>2</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee, auteure de *The Girl with Seven Names*, à titre personnel).

<sup>3</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 13 avril 2016 (Alex Neve, secrétaire général, Amnistie Internationale Canada).

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 13 avril 2016 (Susan Gregson, sous-ministre adjointe, Asie-Pacifique, Affaires mondiales Canada).

<sup>6</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Neve).

<sup>7</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee).

occupe toujours un poste inférieur à celui d'un homme [...] Elle n'a pas voix au chapitre. C'est pourquoi il y a beaucoup de violence familiale dont les femmes sont victimes<sup>8</sup>. »

#### **A. Réponse internationale à la situation des droits de la personne en Corée du Nord**

En mars 2013, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution qui établissait une commission sur la situation des droits de la personne en Corée du Nord et qui renouvelait le mandat du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord<sup>9</sup>. Comme le Rapporteur spécial s'est vu refuser l'entrée en Corée du Nord, il a tenu des audiences publiques et privées avec des témoins et des experts à divers endroits, notamment à Séoul, à Tokyo, à Londres et à Washington, D.C.<sup>10</sup>. Son rapport final a été distribué à l'Assemblée générale des Nations Unies le 7 février 2014.

Christopher Kim, directeur exécutif de l'organisme canadien de défense HanVoice, a fait savoir que la Commission d'enquête sur la situation des droits de la personne en République populaire démocratique de Corée (CE) « affirme que ces extrêmes violations des droits de la personne ont atteint le niveau de “crimes contre l'humanité” [et] elle exhorte la communauté internationale à dénoncer cette situation à la Cour pénale internationale<sup>11</sup> ». Malgré les pressions exercées par la communauté internationale,

le gouvernement nord-coréen continue de refuser catégoriquement de coopérer avec l'ONU et avec d'autres organismes internationaux de surveillance des droits de la personne. Il refuse de laisser entrer au pays le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée du HCNUR<sup>12</sup>.

Adrian Hong, président du Joseon Institute, organisme américain qui effectue de la recherche et de la planification pour préparer les changements politiques dans la péninsule coréenne, a souligné les difficultés que pose l'atteinte des objectifs liés aux droits de la personne lorsque des approches diplomatiques conventionnelles sont utilisées avec la Corée du Nord. Selon lui, le régime « cherche

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Gregson).

<sup>10</sup> Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée*, 7 février 2014 (A/HRC/25/63), paragr. 9-13.

<sup>11</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 13 avril 2016 (Christopher Kim, directeur exécutif de l'Association de soutien HanVoice).

<sup>12</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Neve).

uniquement à survivre et à poursuivre l'exploitation du peuple<sup>13</sup> ». Il a mentionné que le recours au dialogue « dans l'espoir que Pyongyang comprenne et change [...] ne fonctionnera jamais<sup>14</sup> ».

## **B. Réponse du Canada à la situation des droits de la personne en Corée du Nord**

Le Canada joue un rôle important dans la défense des droits de la personne en Corée du Nord. Jack Kim, avocat spécialisé en droit de l'immigration et conseiller spécial de HanVoice, a fait observer que le Canada « a continuellement insisté, dans les forums multilatéraux comme les Nations Unies et le comité interparlementaire pour les réfugiés nord-coréens, sur la question des droits de la personne en Corée du Nord<sup>15</sup> ». Susan Gregson a également fait savoir au comité que, outre les nombreuses sanctions que le Canada a adoptées contre la Corée du Nord pour son programme d'armes nucléaires, il a coparrainé des résolutions aux Nations Unies relativement à la situation des droits de la personne dans ce pays. Par exemple :

- En mars 2013, le Canada a coparrainé la résolution du Conseil des droits de l'homme établissant la CE.
- En novembre 2014, le Canada a coparrainé une résolution qui faisait mention des constats du rapport final de la CE et soulignait la nécessité de traduire en justice les auteurs des violations des droits de la personne.
- En novembre 2015, le Canada a coparrainé une résolution sur les droits de la personne en Corée du Nord à l'Assemblée générale des Nations Unies, réclamant l'obligation de rendre compte, notamment au sujet de tout crime potentiel contre l'humanité.
- Le 2 mars 2016, le Canada a coparrainé la résolution 2270 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui prévoit des sanctions. Cette résolution a plusieurs objectifs, dont celui de faire pression sur le régime de la Corée du Nord pour que le régime nord-coréen réaffecte des ressources aux besoins humanitaires de sa population<sup>16</sup>.

Le comité a également appris que le Canada fournit une aide humanitaire importante en Corée du Nord par l'entremise d'organismes des Nations Unies et d'organismes canadiens non gouvernementaux. D'après la représentante d'Affaires mondiales Canada, « entre 2005 et 2015, le Canada a versé plus de 28 millions de dollars en aide humanitaire dans le cadre de l'intervention internationale en Corée du Nord. Ces contributions sont acheminées par l'intermédiaire de multiples partenaires de confiance et ne sont pas versées au gouvernement de la Corée du Nord<sup>17</sup> ».

---

<sup>13</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 23 mars 2016 (Adrian Hong, président du Joseon Institute).

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 23 mars 2016 (Jack Kim, conseiller spécial de HanVoice).

<sup>16</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Gregson).

<sup>17</sup> *Ibid.*

Susan Gregson a indiqué : « Le Canada est d’avis que la communauté internationale doit continuer d’attirer l’attention sur ces violations et abus en Corée du Nord et à appuyer tous les efforts en ce sens sur diverses tribunes multilatérales, dont tout récemment à la session de mars du Conseil des droits de l’homme<sup>18</sup> ». Selon Adrian Hong, en matière de défense des droits, le Canada jouit d’avantages distincts, car il n’est pas perçu avec autant de suspicion par la Corée du Nord et n’a pas le même « bagage » historique que d’autres pays<sup>19</sup>. Christopher Kim a mentionné que « [b]eaucoup d’organisations internationales et de pays sont très inquiets pour la sécurité. Le Canada peut jouer un rôle comme chef de file dans le domaine des droits de la personne<sup>20</sup> ». Compte tenu de la situation déplorable des droits de la personne en Corée du Nord, de l’engagement dont fait preuve le Canada pour régler la question et de la nécessité, pour la communauté internationale, de se concentrer sur cette situation, le comité estime que le Canada devrait intensifier ses efforts dans ce domaine.

## **CRISE DES RÉFUGIÉS NORD-CORÉENS**

Christopher Kim a expliqué que la situation des droits de la personne en Corée du Nord a occasionné une crise secondaire, soit la crise des réfugiés nord-coréens<sup>21</sup>. Pour échapper aux vicissitudes en Corée du Nord, des milliers de personnes cherchent refuge ailleurs en passant par la Chine et beaucoup se rendent en Corée du Sud et dans d’autres pays. Avant, ils étaient des milliers à quitter le pays chaque année, mais depuis l’arrivée du nouveau dirigeant, c’est à peine si un millier de personnes quittent le pays chaque année, car le périple à entreprendre pour atteindre un endroit sécuritaire est dangereux<sup>22</sup>. Celles qui se font prendre dans certains pays, dont la Chine, sont rapatriées en Corée du Nord où elles font face à de graves conséquences, tandis que celles qui atteignent temporairement un havre sécuritaire ont peu de possibilités, comme il sera expliqué avec plus amples détails.

### **A. Tentatives de fuite**

Au dire d’Adrian Hong, « le fait de quitter la Corée du Nord sans la permission du gouvernement est punissable de la peine de mort<sup>23</sup> ». Le niveau de sanction si l’on se fait prendre ou rapatrier est

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hong).

<sup>20</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Christopher Kim).

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hong).

fonction de divers facteurs, par exemple l'endroit où l'individu est allé, ses liens et sa capacité de soudoyer les dirigeants et l'exercice d'une fonction importante en Corée du Nord. Un Nord-Coréen qui essaie de s'enfuir aux États-Unis avec toute sa famille, par exemple, pourrait être considéré comme une menace pour la sécurité nationale; il se pourrait que lui et trois générations de sa famille croupissent dans ce qu'Adrian Hong a appelé un « camp de concentration<sup>24</sup> ». Alex Neve a indiqué que les conditions dans les camps de prisonniers politiques et dans d'autres centres de détention sont « atroces » et que les prisonniers « subissent systématiquement de graves violations des droits de la personne ainsi que de la torture, de la maltraitance et des travaux forcés<sup>25</sup> ».

La Corée du Nord a également fait en sorte qu'il est plus difficile de traverser la frontière depuis quelques années. Adrian Hong a affirmé que « la sécurité en général s'est intensifiée à la frontière<sup>26</sup> » avec l'installation de clôtures et de la télévision en circuit fermé. Alex Neve a pour sa part signalé que la Corée du Nord avait « enfoui un plus grand nombre de mines terrestres le long de la frontière avec la Corée du Sud pour que ses soldats ne désertent pas vers le Sud<sup>27</sup> ». Par conséquent, le nombre de transfuges nord-coréens diminue, comme nous l'avons mentionné précédemment.

## **1. Situation particulière des femmes**

Les transfuges nord-coréennes sont victimes d'actes de violation des droits de la personne en raison de leur sexe et elles représentent de 70 à 80 % des transfuges. Elles peuvent être victimes de la traite des personnes, surtout en Chine, comme il l'est indiqué dans le mémoire de la Canada Federation of North Korean Defectors<sup>28</sup>. Hyeonseo Lee a déclaré que les transfuges nord-coréennes sont :

victimes d'horribles abus pendant leur périple vers la liberté, surtout en Chine. De nombreuses réfugiées deviennent des esclaves sexuelles ou des épouses de Chinois après leur capture. Malheureusement, certaines acceptent même d'être vendues pour gagner de l'argent ou pour aider leur famille en Corée du Nord. Des femmes sont traitées comme des objets et vendues comme esclaves pour aussi peu que 80 \$, selon leur âge et leur apparence<sup>29</sup>.

---

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Neve).

<sup>26</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hong).

<sup>27</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Neve).

<sup>28</sup> Mémoire au Comité sénatorial permanent des droits de la personne, Canada Federation of North Korean Defectors, *Written Evidence for Senate Human Rights Study on North Korean Defectors*, 22 avril 2016 [Fédération].

<sup>29</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee).

Par ailleurs, les femmes enceintes qui sont rapatriées et qui ne peuvent prouver que leur enfant est de père nord-coréen peuvent être contraintes à l'avortement. Des femmes sont « obligées de noyer leur nouveau-né dans un seau<sup>30</sup> ». Qui plus est, les enfants renvoyés de Chine sont particulièrement vulnérables, car ils ne sont pas reconnus comme citoyens chinois ni acceptés comme citoyens nord-coréens. Ils n'ont pas de citoyenneté<sup>31</sup>.

## **B. La Chine et autres pays**

La Chine est la principale voie d'évasion hors de la Corée du Nord parce qu'il est difficile de franchir la zone démilitarisée qui sépare la Corée du Sud et la Corée du Nord. Bon nombre de Nord-Coréens qui parviennent en Chine tentent de gagner des pays sûrs par train, par bateau, par autobus ou à pied pour se rendre aux pays de l'Asie du Sud-Est, dont la Thaïlande<sup>32</sup>. Des témoins ont mentionné au comité qu'en raison de la politique gouvernementale de rapatriement des transfuges nord-coréens, le voyage vers la Chine est périlleux<sup>33</sup>. Dans son mémoire, le Conseil des droits de la personne de la Corée du Nord indique :

Certains transfuges nord-coréens en Chine se frayent un chemin – par des voies d'évasion semblables au chemin de fer clandestin des États-Unis pour les esclaves qui cherchaient la liberté au XIX<sup>e</sup> siècle – vers « d'autres pays tiers » comme le Vietnam, le Cambodge, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande, la Mongolie et, finalement, la Corée du Sud<sup>34</sup>.

Depuis 1986, la Chine et la Corée du Nord ont une entente prévoyant le rapatriement des transfuges en Corée du Nord<sup>35</sup>. Hyeonseo Lee a indiqué que « [t]ous les deux ou trois mois, une immense fouille était organisée à l'échelle du pays pour trouver des fugitifs de la Corée du Nord<sup>36</sup> ». Ceux qui sont pris sans pièce d'identité sont renvoyés en Corée du Nord.

---

<sup>30</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hong).

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Voir, par exemple : *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee).

<sup>34</sup> Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des droits de la personne, Conseil des droits de la personne de la Corée du Nord, *Recommandations sur l'exploitation abusive de la générosité et de la compassion – Le cas des "demandeurs d'asile nord-coréens frauduleux"*, 22 décembre 2012 (mémoire présenté initialement à l'honorable Jason Kenney, alors ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme) [HRNK Canada].

<sup>35</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Neve).

<sup>36</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee).

Par ailleurs, comme nous l'avons indiqué, le gouvernement chinois et les autorités de la Corée du Nord ont fait en sorte qu'il est plus difficile pour les Nord-Coréens de se rendre en Chine<sup>37</sup>. Adrian Hong a dit au comité que « le gouvernement chinois a toujours offert une récompense aux personnes qui dénoncent les réfugiés nord-coréens, mais il offre désormais une récompense encore plus élevée à qui dénoncera un passeur, un militant clandestin ou un missionnaire aidant les réfugiés<sup>38</sup> ». Le comité a également appris que les services de renseignement nord-coréens mènent des activités en territoire chinois avec ou sans la permission de la Chine : « Ils n'hésiteront pas à enlever des gens [...] parce qu'ils ont abrité des réfugiés nord-coréens ou les ont aidés à s'échapper<sup>39</sup> ».

## 1. Fuite en Thaïlande

Des témoins ont indiqué au comité que les Nord-Coréens ne sont pas autorisés à s'établir en Thaïlande. Ils ne sont pas rapatriés, mais « dès qu'ils arrivent, on les arrête pour entrée clandestine et on les enferme dans des centres de détention à Bangkok<sup>40</sup> ». Il y a toujours entre 100 et 200 Nord-Coréens en Thaïlande<sup>41</sup>. Selon Christopher Kim, les conditions de vie dans les centres de détention en Thaïlande sont « précaires et dangereuses<sup>42</sup> ». Les Nord-Coréens qui se trouvent actuellement en Thaïlande ont deux choix en matière de réinstallation : la Corée du Sud ou les États-Unis; la grande majorité opte pour la Corée du Sud à cause des longs délais de traitement américains. Hyeonseo Lee a dit au comité :

[C]'est tellement difficile d'aller aux États-Unis. Il faut attendre un ou deux ans, et les gens se fatiguent d'attendre dans un pays tiers, comme la Thaïlande. Ils renoncent et se rendent en Corée du Sud<sup>43</sup>.

Le comité a appris qu'il faut entre trois et huit semaines pour que les demandes des transfuges nord-coréens soient traitées par la Corée du Sud<sup>44</sup>. Selon Christopher Kim, moins de 200 Nord-

---

<sup>37</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hong).

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Christopher Kim).

<sup>41</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Jack Kim).

<sup>42</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Christopher Kim).

<sup>43</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee).

<sup>44</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hong).

Coréens ont été admis aux États-Unis au cours de la période allant de 2004 à 2014<sup>45</sup>. Il n'y a pas de représentants canadiens sur le terrain qui examinent les cas en Thaïlande; on se fie au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour recommander la réinstallation de personnes, mais on considère que les Nord-Coréens ont accès à une solution durable en Corée du Sud de sorte que, pour la plupart, la réinstallation n'est pas recommandée<sup>46</sup>. Néanmoins, Jack Kim a indiqué que le Canada devrait en faire davantage pour aider les Nord-Coréens coincés en Thaïlande vu leurs épineux problèmes juridiques<sup>47</sup>.

## 2. Fuite en Corée du Sud

Jack Kim évaluait que 30 000 Nord-Coréens se sont réinstallés en Corée du Sud au cours des 15 dernières années<sup>48</sup>. Selon la Constitution du pays, toutes les personnes qui vivent dans la péninsule coréenne sont considérées comme citoyens du pays; les ressortissants nord-coréens sont donc généralement considérés comme citoyens de la Corée du Sud<sup>49</sup>. Le comité a cependant appris que malgré les liens historiques entre les deux Corées, il n'est pas facile pour les transfuges de se faire accepter en Corée du Sud. Hyeonseo Lee a expliqué au comité que les Nord-Coréens éprouvent de l'anxiété parce qu'ils sont traités « comme des étrangers, encore plus que n'importe quel autre étranger vivant en Corée<sup>50</sup> » même s'ils sont Coréens au même titre que les Sud-Coréens. Elle a ajouté que les Nord-Coréens subissent de la discrimination fondée sur des différences culturelles, que l'adaptation à un nouveau mode de vie est difficile et que le taux de suicide parmi eux est plus élevé que celui des Sud-Coréens<sup>51</sup>.

Par ailleurs, la Canada Federation of North Korean Defectors a fait savoir au comité que, souvent, les transfuges « vivent dans la peur » en Corée du Sud. Selon elle, le régime nord-coréen assassine

---

<sup>45</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Christopher Kim).

<sup>46</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 13 avril 2016 (Sarita Bhatla, directrice générale, Affaires des réfugiés, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada).

<sup>47</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Jack Kim).

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Christopher Kim).

<sup>50</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee).

<sup>51</sup> *Ibid.*

les transfuges et les pousse à devenir des espions pour le Nord<sup>52</sup>. Dans le mémoire du Conseil des droits de la personne de la Corée du Nord, il est indiqué :

Il est bien connu que le régime nord-coréen cible, trompe et intimide les transfuges nord-coréens ayant des membres de leur famille qui demeurent en Corée du Nord et qui peuvent être menacés si les transfuges nord-coréens refusent de collaborer avec le régime<sup>53</sup>.

### 3. Fuite au Canada

Le nombre de demandes d'asile présentées au Canada par des Nord-Coréens fluctue beaucoup depuis quelques années : en 2012, il y en avait 720, probablement le plus grand nombre, puis 150 en 2013, moins de 5 en 2014 et aucune en 2015<sup>54</sup>. Des témoins ont expliqué que cette diminution ne signifie pas que la situation s'améliore en Corée du Nord<sup>55</sup>.

Peu importe que la demande d'asile soit présentée depuis l'étranger ou une fois que le demandeur se trouve au Canada, celui-ci ne doit pas pouvoir obtenir de protection dans un autre pays pour être considéré comme réfugié. Depuis quelques années, un débat semble avoir cours au sujet de l'octroi *automatique* de la citoyenneté sud-coréenne aux Coréens du Nord. Cette question est extrêmement importante parce qu'elle permet de déterminer si les Nord-Coréens peuvent se prévaloir d'une solution durable dans un tiers pays, ce qui les empêcherait d'obtenir le statut de réfugié au Canada. En 2010, dans la cause *Kim c. Canada*<sup>56</sup>, la Cour fédérale a conclu que la citoyenneté sud-coréenne n'était pas automatiquement accordée aux Nord-Coréens. Après cela, le gouvernement a obtenu un avis d'expert selon lequel la citoyenneté sud-coréenne *était* automatiquement accordée aux Nord-Coréens<sup>57</sup>.

Sarita Bhatla, directrice générale des Affaires des réfugiés à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, a signalé que « chaque cas est examiné selon ses propres circonstances [...] Il existe des exceptions, tout comme il peut exister des circonstances impérieuses justifiant l'octroi d'une mesure spéciale<sup>58</sup> ». Elle a mentionné qu'il existe des exceptions à l'octroi automatique de la citoyenneté

---

<sup>52</sup> Mémoire de la Fédération.

<sup>53</sup> Mémoire de HRNK Canada.

<sup>54</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Bhatla).

<sup>55</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Christopher Kim et Neve).

<sup>56</sup> *Kim c. Canada (Citoyenneté et Immigration)*, 2010 CF 720.

<sup>57</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Bhatla).

<sup>58</sup> *Ibid.*

sud-coréenne, par exemple pour les Nord-Coréens naturalisés d'origine autre que coréenne, pour les Nord-Coréens qui adoptent volontairement la citoyenneté d'un pays tiers et pour les ressortissants nord-coréens qui peuvent remonter leur ascendance coréenne uniquement du côté maternel avant le 14 juin 1998.<sup>59</sup>

Cependant, un témoin a expliqué :

La situation est compliquée par les rapports précaires entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, où ces gens sont coincés dans un flou juridique. Ils sont nord-coréens, bien sûr, mais ils n'ont pas de documents. Ils fuient en risquant leur vie. Mais la Constitution sud-coréenne les reconnaît quand même comme sud-coréens, comme tous les Coréens de la péninsule coréenne.

Donc où vont-ils<sup>60</sup>?

Le comité a appris d'Adrian Hong que les États-Unis contournaient la question de la citoyenneté sud-coréenne en précisant dans la loi que « les Nord-Coréens ne sont pas privés de la possibilité de demander le statut de réfugié ou d'obtenir l'asile aux États-Unis parce qu'ils ont légalement le droit de devenir des citoyens de la République de Corée aux termes de la Constitution de ce pays<sup>61</sup> ». Un certain nombre de témoins ont laissé entendre que le Canada pourrait faire quelque chose de semblable. Entre autres, ils ont proposé de recourir, à court terme, à l'article 25 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* d'ici à ce que des modifications y soient apportées pour permettre aux transfuges nord-coréens de demeurer au Canada pour des motifs humanitaires. Cet article confère au ministre le pouvoir discrétionnaire de soustraire des demandeurs à l'application de certains critères, sauf dans certains cas. Selon Jack Kim et Christopher Kim, il existe un précédent à cet égard, car des programmes temporaires ont déjà été créés pour les réfugiés de la mer vietnamiens ou encore pour les Tibétains en Inde<sup>62</sup>. Hyeonseo Lee a également proposé que le Canada élabore un programme permettant aux Nord-Coréens détenus en Thaïlande de venir au Canada<sup>63</sup>.

Ross S. Lee a fait état des efforts de mobilisation déployés par l'entremise de son église pour les demandeurs d'asile nord-coréens; des comités ont été créés et 150 familles ont pris part à diverses

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Christopher Kim).

<sup>61</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hong).

<sup>62</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Jack Kim); 13 avril 2016 (Christopher Kim).

<sup>63</sup> *Témoignages*, 23 mars 2016 (Hyeonseo Lee).

activités d'intégration des réfugiés à la vie canadienne<sup>64</sup>. Monica Chi, directrice exécutive de KCWA Family and Social Services, a exposé au comité les services que son organisme fournit aux transfuges nord-coréens, par exemple une aide pour surmonter le trouble de stress post-traumatique, une formation en compétences parentales, ainsi que l'aiguillage vers les services de santé<sup>65</sup>.

L'expérience acquise a permis de bien saisir les difficultés et les défis auxquels font face les Nord-Coréens au Canada et de mettre en place les programmes nécessaires. Par exemple, les cours de langue sont essentiels à la réussite d'une telle initiative<sup>66</sup>. Si le Canada acceptait davantage des nord-coréens en tant que réfugiés, il ne fait aucun doute que la collectivité pourrait faciliter leur processus d'intégration, car elle a la volonté de le faire et elle connaît leurs besoins.

Selon Alex Neve, « [l]es réfugiés nord-coréens n'ont que très peu de possibilités de s'en sortir. Cette situation interpelle clairement le gouvernement du Canada<sup>67</sup> ». Toujours selon lui, il conviendrait que le Canada, en plus d'accueillir des Nord-Coréens, « envisage de diriger un effort coordonné concernant les réfugiés nord-coréens, en regroupant des États aux perspectives communes pour commencer à réfléchir à des solutions cohérentes susceptibles d'être concrétisées conjointement<sup>68</sup> ». Comme il l'est indiqué dans les recommandations qui suivent, le comité convient que le Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans la défense des droits des transfuges nord-coréens et, de manière générale, dans la défense des droits de la personne dans ce pays, ainsi que dans la coordination des mesures prises avec d'autres pays à cet égard.

---

<sup>64</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, [Témoignages](#), 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 13 avril 2016 (Ross S.Lee, ex-président du comité des bénévoles, Église presbytérienne coréenne de la lumière).

<sup>65</sup> Comité sénatorial permanent des droits de la personne, [Témoignages](#), 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 13 avril 2016 (Monica Chi, directrice exécutive, KCWA Family and Social Services).

<sup>66</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Chi).

<sup>67</sup> *Témoignages*, 13 avril 2016 (Neve).

<sup>68</sup> *Ibid.*

## **RECOMMANDATIONS**

### **RECOMMANDATION 1**

**Le comité recommande que, à titre de solution à court terme pour les transfuges nord-coréens, le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada exerce son pouvoir discrétionnaire prévu à l'article 25 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour permettre l'entrée au Canada des transfuges nord-coréens les plus vulnérables, notamment ceux qui sont coincés en Thaïlande et dans d'autres pays tiers, en accordant particulièrement attention aux femmes et aux enfants. Un projet pilote devrait être réalisé en Thaïlande pour identifier les candidats nord-coréens qui pourraient s'établir au Canada.**

### **RECOMMANDATION 2**

**Le comité recommande que la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* soit modifiée de manière à créer une exception dans la définition de réfugié afin que les transfuges nord-coréens puissent obtenir le statut de réfugié. Il conviendrait d'étudier les expériences d'autres pays, comme les États-Unis, et de cerner les mesures qu'ils ont prises pour corriger les limites relevées dans leurs programmes.**

### **RECOMMANDATION 3**

**Le comité recommande qu'Affaires mondiales Canada continue de suivre de près la situation des droits de la personne en Corée du Nord de même que la situation des personnes qui fuient le pays et qu'il défende activement, sur toutes les tribunes, les droits de la personne dans ce pays. À cet effet, il conviendrait de donner suite aux préoccupations exposées dans le rapport de la Commission d'enquête chargée d'étudier les violations systématiques, généralisées et graves des droits de la personne en Corée du Nord, ainsi qu'aux préoccupations exposées par les témoins qui se sont présentés devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, en ce qui a trait, par exemple, aux droits des prisonniers, à la liberté d'expression, à la liberté de circulation et à l'égalité entre les sexes.**

#### **RECOMMANDATION 4**

**Le comité recommande que le Canada joue un rôle de premier plan dans le domaine des droits de la personne des Nord-Coréens, qu'il continue de collaborer avec les alliés pour appliquer les sanctions et qu'il se fasse le champion des droits de la personne dans ce pays et des droits des transfuges nord-coréens. Il pourrait également épauler les organismes non gouvernementaux intéressés et faire le nécessaire pour coordonner la riposte aux violations des droits de la personne en Corée du Nord. Le comité recommande aussi qu'Affaires mondiales Canada milite en faveur de l'abolition de la politique chinoise de rapatriement des transfuges nord-coréens et qu'il incite les pays à accueillir en plus grand nombre ces transfuges.**

## **ANNEXE – TÉMOINS ET SOUMISSIONS**

### **Le 23 mars 2016**

Adrian Hong, président (*Joseon Institute*)

Jack Kim, conseiller spécial (*HanVoice*)

Hyeonseo Lee, auteure de "The Girl With Seven Names" (*À titre personnel*)

### **Le 13 avril 2016**

Sarita Bhatla, directrice générale, Affaires des réfugiés (*Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*)

Christopher Burton, directeur, Direction de l'Asie du Nord-est (*Affaires mondiales Canada*)

Monica Chi, directrice exécutive (*KCWA Family and Social Services*)

Christopher Kim, directeur exécutif (*Association de soutien HanVoice*)

Ross S. Lee, président du Comité de bénévoles (ancien) (*Église presbytérienne coréenne de la Lumière*)

James McNamee, directeur général par intérimaire, Gestion opérationnelle et Coordination (*Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*)

Alex Neve, secrétaire général (*Amnistie Internationale Canada*)

### **Soumissions :**

Association de soutien HanVoice

Conseil des droits de la personne de la Corée du Nord

Fédération canadienne des transfuges nord-coréens